

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **treizième jour du mois de décembre deux mille seize** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures trente.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 55 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2016-12-R291

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. Transfert du surplus non affecté au projet de resurfacement de la montée Rodger.
4. Transfert du surplus non affecté aux travaux de démolition de l'ancien presbytère.
5. Création réserve Travaux réseau routier.
6. Création réserve Achat ou remplacement d'équipement.
7. Achat d'une remorque à asphalte chaude d'une capacité de quatre tonnes.
8. Période de questions.
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N^o : 3

2016-12-R292

TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU PROJET DE RESURFAÇAGE DE LA MONTÉE RODGER

CONSIDÉRANT le budget prévu pour les travaux de resurfaçage de la montée Rodger était de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT le coût des travaux réalisé était de 185 810 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire un transfert du surplus non affecté au projet de resurfaçage de la montée Rodger;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques
Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand
Et résolu :

D'autoriser le transfert de 35 810 \$ du surplus non affecté au projet de resurfaçage de la montée Rodger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Mme Linda Deschênes, service des finances

POINT N^o : 4

2016-12-R293

TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT le coût des travaux de démolition de l'ancien presbytère ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecté le montant des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman
Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews
Et résolu :

D'autoriser le transfert de 27 296.75 \$ du surplus non affecté aux projets de démolition de l'ancien presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Mme Linda Deschênes, service des finances

POINT N^o : 5

2016-12-R294

CRÉATION RÉSERVE TRAVAUX RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura des travaux à effectuer sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT le coût des travaux élevé à venir dans les prochaines années;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques
Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le service des finances à transférer un montant de 500 000 \$ des surplus accumulés non affectés à la réserve Travaux réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Mme Linda Deschênes, service des finances

POINT N^o : 6

2016-12-R295

CRÉATION RÉSERVE ACHAT OU REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura des équipements à acheter ou à remplacer ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le service des finances à transférer un montant de 300 000 \$ des surplus accumulés non affectés à la réserve Achat ou remplacement d'équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Mme Linda Deschênes, service des finances

POINT N° : 7

2016-12-R296

ACHAT D'UNE REMORQUE À ASPHALTE CHAUDE D'UNE CAPACITÉ DE QUATRE TONNES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2016-12-R278 et de la remplacer par ce qui suit ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut faire l'achat d'une remorque à asphalte chaude d'une capacité de quatre tonnes, pour le département de la voirie.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a contactée la compagnie Insta-Mix pour obtenir une soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER l'achat d'une remorque à asphalte chaude d'une capacité de quatre tonnes montant de 21 375 \$ plus taxes applicables.

Que le coût d'acquisition soit puisé à même le fonds de roulement et amorti sur une période de 10 ans à compter de 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Insta-Mix
M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 8

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de question à 19 h 59 pour se terminer à 20 h 01.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 9

2016-12-R297

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De lever la séance extraordinaire à 20 h 04 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**